



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 AVRIL 2026

Délibération n° 260409-12

**Conseiller métropolitain représentant la Commune au
Conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole**

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Aldric MATHIEU, Mathilde POPINEAU, Célié CHANEAC

Secrétaire de séance : Célié CHANEAC

Excusés ayant donné pouvoir : Yann DAVIN à Sylvain DULOUTRE ;

Absents : Pierre HILY-BLANT ;

▲ 12. Conseiller métropolitain représentant la Commune au Conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour les communes de moins de 1 000 habitants, le maire est désigné d'office conseiller métropolitain. Elle informe le Conseil que, par courrier en date du 20 mars 2026 adressé au Président de Grenoble-Alpes Métropole, elle a renoncé à ce mandat.

En conséquence, conformément aux dispositions applicables, Annie PRAT est remplacée par **Sylvain DULOUTRE**, premier adjoint élu lors du conseil municipal d'installation.

Le Conseil municipal prend acte que Sylvain DULOUTRE représente la Commune de SARCENAS au Conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole.

Fait en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre



La Maire, Annie PRAT